

CONVENTION DE RESIDENCE DE CREATION LONGUE DUREE
ENTRE LA VILLE DE GRAVELINES ET LA COMPAGNIE LIBRE D'ESPRIT
ANNEES 2024-2026
SUBVENTION 2025

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, rappelle au Conseil la délibération du 11 avril 2024 approuvant la mise en place d'une convention de résidence de création longue durée entre la « Compagnie Libre d'Esprit » et la Ville de Gravelines. Cette convention s'inscrit dans le cadre d'un dispositif d'une durée de 3 années (2024, 2025, 2026) et repose sur un projet multi-disciplinaire qui comprend :

- Des résidences d'artistes en théâtre qui ponctuent l'année ;
- La création d'un spectacle construit avec les habitants, sur le territoire ;
- Un temps fort sur l'année qui est à la fois l'aboutissement du travail des résidences et une programmation professionnelle.

Les objectifs de ce partenariat sont :

- Favoriser la mixité des populations ;
- Inciter à la mobilité, aux échanges et aux découvertes artistiques ;
- Accompagner les parcours artistiques voire professionnels ;
- Valoriser la place de l'éducation populaire, de l'action sociale et solidaire dans les actions culturelles ;
- Renforcer les partenariats culturels entre structures et domaines ;
- Organiser des ateliers de découverte et de création.

Cette convention prévoit le versement par la Ville d'une subvention de 20 000 € pour chacun des exercices 2024, 2025 et 2026

Il est ainsi proposé au Conseil d'autoriser le versement de la subvention pour l'année 2025 d'un montant de 20 000 €.

La Commission Extra-Municipale « Culture » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le versement d'une subvention de 20 000 € pour l'année 2025 ;
- La dépense sera imputée à l'Article 65748 -Fonction 3 - Sous Fonction 316 du Budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 18 DECEMBRE 2024
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,


Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 20 DEC. 2024

Conseil Municipal convoqué le : 12 Décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024 - 18h15

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme SALA,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.